



MOSELLE FIBRE

Objet : Avenant N°3 à la Convention de Délégation de Service Public relatif à l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire du Département de la Moselle

COMITE SYNDICAL DU 1^{er} FEVRIER 2021 DELIBERATION N° CSD 2021-166

Le 1^{er} février 2021, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick WEITEN.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Paul DASTILLUNG, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Franck KLEIN, M. Etienne LAURENT, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Eraldo MARRONI, M. Zénon MIZIULA, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Michel ROUCHON, M. Philippe SCHOTT, M. Bernard SIMON, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Frédéric PROKRANDT, Mme Brigitte TORLOTING.

Etaient Absents/Excusés : Mme Nathalie AMBROSIN-CHINI, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, M. Pascal BUCHHEIT, M. Luc CORRADI, M. Jérôme END, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Edouard JACQUE, Mme Danièle JAGER-WEBER, M. Nicolas KARMANN, M. Roland KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Fernand LORMANT, M. Alphonse MASSON, M. Jean-Louis MASSON, Mme Peggy MAZZERO-BECKER, M. Thierry MICHEL, Mme Katia MULLER, M. Michel PAQUET, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Michel RAMBOUR, M. Patrick REICHHELD, Mme Myriam RESLINGER, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZAK, M. Laurent STEICHEN, M. David SUCK, M. François WERNER, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

VU la convention de délégation de service public conclue le 27 Juin 2016 et entrée en vigueur le 1^{er} Juillet 2016 pour l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire du département de la Moselle,

VU le rapport n° CSR 2021-166 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 1^{er} février 2021,

CONSIDERANT l'introduction de la Garantie de Taux de Rétablissement à 10H sur les Liens NRO-PM et les Lignes FttH.

CONSIDERANT la mise à jour de la structure tarifaire des Boîtier de Raccordement des Antennes Mobiles (BRAM) et du prix de maintenance des BRAM.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **ARTICLE 1 : AUTORISE** le Président à signer l'avenant 3 à la convention de Délégation de Service Public relatif à l'exploitation et la commercialisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire du Département de la Moselle, tel qu'annexé à la présente délibération,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 20

Adopté par : 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

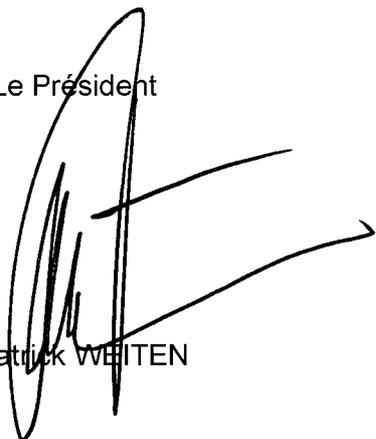
Copie de cette délibération sera transmise au Préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président

Patrick WEITEN



Le Secrétaire

Patrick RISSER

